

RAPPORT ANNUEL 2025

de l'association Fonds paritaire d'application, de formation et social pour la Location de services



temp**service**

11 décembre 2025

Convention collective de travail
Location de services

Sommaire

Rapport d'activité application	4
Rapport d'activité formation continue	10
Rapport d'activité tempcare	12
Rapport de la commission de recours.....	13
Rapport de la commission des finances	15
Rapport Financier Annuel.....	18
Annexe.....	28

La Commission Paritaire Suisse de la Location de Services (CPSLS) / le comité de l'association Fonds Paritaire d'application, de formation et social pour la Location de services (AFPL)

La commission de la CPSLS s'est réunie six fois en 2025 et a préparé les travaux du comité et des commissions. La CPSLS a siégé sept fois et a notamment traité les sujets suivants :

Collaboration avec les commissions paritaires d'autres CCT étendues (CCT DFO) :

Les négociations entamées en 2024 avec les branches d'autres CCT DFO se sont poursuivies en 2025. Fin 2025, une cinquantaine d'accords ont pu être conclus.

Adaptation de l'art. 31 du règlement sur les délais de résiliation

La CPSLS a mené des discussions approfondies sur la manière de procéder en cas de non-respect des délais de résiliation.

ERFA 2025

La CPSLS a invité les CPR et la commission de recours à un échange d'expériences. L'outil baticontrol a été présenté aux participants et le Prof. Kurt Pärli a présenté son expertise sur le thème de la responsabilité du versement des salaires.

Modification de l'art. 12 al. 2 du règlement de la commission de recours

En juin 2025, le délai de 18 mois est arrivé à échéance pour la première fois ; conformément à la modification de l'art. 12 al. 2 du règlement de la commission de recours, ce délai entraîne le rejet d'un recours. La CPSLS s'est penchée intensivement sur la mise en œuvre concrète et a pu se mettre d'accord sur une solution fin 2025.

Optimisations chez temptraining

La 2^{ème} vague de la campagne a été menée en 2025. La numérisation et la campagne ont entraîné une hausse marquée des demandes. Jamais autant de demandes n'ont pu être approuvées. L'offre de temptraining rencontre un succès grandissant. Par ailleurs, le thème des cours de sécurité au travail par réalité virtuelle a également été poursuivi.

Commission professionnelle Paritaire Suisse de la Location de Services (CPSLS), état au 31.12.2025

Nom	Prénom	Organisation	Fonction
Fischer-Rosinger	Myra	swissstaffing	Présidente, Représentante des travailleurs
Schmucki	Bruno	Unia	Vice-Président, Représentant des employeurs
Polito	Véronique	Unia	Représentante des travailleurs
Elmer	Hannes	Société des employés de commerce	Représentant des travailleurs
Fröhli	Nico	Syna	Représentant des travailleurs
Riepschhoff	Tanja	Employés Suisse	Représentante des travailleurs (membre suppléant permanent)
Droz-dit-Busset	Olivier	swissstaffing	Représentant des employeurs
Schneuwly	Yves	swissstaffing	Représentant des employeurs
Eichenberger	Michel Christian	swissstaffing	Représentant des employeurs
Bock	Beatrix	Kessler & Co AG	Représentante du secrétariat tempcare (responsable)
Rennenkampff	Kaj	Unia	Représentant du secrétariat tempcontrol (responsable)
Trenna	Claudio	swissstaffing	Représentant du secrétariat temptraining (responsable)
Campanello	Bruna	Unia	Membre remplaçant
Schwaab	Jean Christoph	Unia	Membre remplaçant
De Cerjat	Nicole	Société des employés de commerce	Membre remplaçant
Aversa	Michele	Syna	Membre remplaçant
Eicher	Boris	swissstaffing	Membre remplaçant
Osterfeld	Marius	swissstaffing	Membre remplaçant
Oberlin	Karin	Employés Suisse	Membre remplaçant
		KPMG	Organe de révision

Rapport d'activité application

Situation initiale

En 2025, l'activité de contrôle a pu être maintenue sans restriction à un niveau élevé.

Par ailleurs, de nouveaux efforts ont été entrepris pour affiner la standardisation et l'amélioration du processus de contrôle. Ainsi, les modèles de rapport de contrôle et de décision ont été encore améliorés et précisés grâce aux apports des trois régions linguistiques. Le développement des instruments de contrôle s'inscrit dans un processus d'amélioration continue (PAC).

Cela se traduit par des rapports de contrôle améliorés et standardisés, qui bénéficient d'une large acceptation auprès des entreprises contrôlées.

En 2025 également, les secrétariats des CPR ont été confrontés à de nombreuses demandes concernant la CCT Location de services.

Baticontrol s'est révélé être un bon outil de soutien, volontiers utilisé par les secrétariats.

En 2025, sur les 1960 entreprises assujetties, 350 (17 %) ont été contrôlées par tempcontrol. Ces contrôles ont partiellement donné lieu à 490 procédures supplémentaires menées par d'autres commissions paritaires de CCT DFO.

Encaissement

L'encaissement a traité principalement des cas particuliers, pour lesquels l'assujettissement devait être clarifié de manière plus approfondie. Des entreprises fonctionnant selon le modèle de la responsabilité du versement des salaires sont apparues de manière plus fréquente. La délimitation par rapport à la location de services s'avère complexe.

Groupe de travail Exécution

Le groupe de travail Exécution a tenu trois séances et s'est penché sur le monitoring, mis en place sur mandat des partenaires sociaux, dont a résulté une stratégie de contrôle basée sur les risques pour l'année 2026. Le GT Exécution a accompagné le développement du calculateur de suppléments. Le prototype pour la location de services a pu être mené à bien avec succès.

Secrétariat Exécution, secrétariats des CPR

Les effectifs du secrétariat Exécution et des trois secrétariats des CPR n'ont pas été renforcés. Les secrétariats des CPR ont été accompagnés lors de l'introduction de Baticontrol. Le secrétariat Exécution a également soutenu les secrétariats des CPR sur le plan technique ainsi que dans les procédures civiles, dont sept ont été ouvertes en 2025.

Tempdata

L'équipe tempdata a organisé, comme chaque année, une rencontre des utilisateurs de données. Dans le cadre du développement continu de la base de données, des investissements supplémentaires ont été réalisés pour faciliter la saisie. Le développement du calculateur de suppléments a pu être achevé. Par ailleurs, les extractions (dumps) destinées aux utilisateurs de données ont été simplifiées. La publication des CCT nouvelles ou modifiées est intervenue le plus souvent plusieurs jours avant l'entrée en vigueur des modifications correspondantes.

Secrétariat d'application

Direction	65%
Administration	370%
Coll. spécialisés	500%
Pôle juridique	275%
Encaissement	100%

CPRA

Direction	200%
Coll. juridique	240%
Secrétariat	350%

CPRR

Direction	240%
Secrétariat	80%

CPRI

Direction	40%
Coll. juridique	40%
Secrétariat	100%

Commission Paritaire Régionale de la suisse Alémanique (CPRA)

La CPRA a tenu au total 10 séances en 2025 (6 séances sur place à Olten et 4 séances en ligne).

En 2025, Linus Gnoos a été nommé second membre suppléant d'Unia. Pour le reste, la composition est restée stable par rapport à 2024. En 2025, la CPRA a également organisé une formation à l'intention de ses contrôleuses et contrôleurs.

En 2025, la CPRA était composée comme suit :

Nom	Prénom	Organisation	Fonction
Locher	Maurice	swissstaffing	Président, Représentant des employeurs
Diezig	Alexander	Secrétariat CPRA	Secrétaire
Klaus	Beatrice	Secrétariat CPRA	Secrétaire
Erismann	Reto	swissstaffing	Représentant des employeurs
Müller	Philipp	swissstaffing	Représentant des employeurs
Suter	Urs	swissstaffing	Représentant des employeurs
Arifaj	Bajram	Syna	Représentant des employés
Bischofberger	Felix	EC Suisse orientale	Représentant des employés
Jacob	Heiko	Unia Zurich-Schaffhouse	Représentant des employés
Käppler	Manuel	Unia Argovie / Nord-Ouest de la Suisse	Représentant des employés
Gähme	Anke	Unia Suisse orientale-Grisons	Représentante des employés (membre suppléant permanent)
Gnos	Linus	Unia Zurich-Schaffhouse	Représentant des employés (membre suppléant permanent à partir de 05.2024)
Wey	Martin	Employés Suisse	Représentant des employés (membre suppléant permanent)

Activité en 2025

Décisions de contrôle prises	168
Rapports de contrôle reçus	167
Décisions notifiées	131
Peines conventionnelles prononcées	44
Recours déposés	7
Procédures clôturées	146

Commission Paritaire Régionale de la suisse Romande (CPRR)

En 2025, la CPRR s'est réunie à cinq reprises. Lors de la première séance de l'année, diverses discussions ont été menées autour du thème de la résiliation, sujet abordé à tous les niveaux. Après délibération, les membres ont décidé de suspendre ces discussions et de ne pas intervenir pour le moment.

Au cours de l'année, la Commission a constaté une augmentation du nombre d'entreprises omettant d'indiquer la classe de salaire sur les contrats de travail. Afin de rappeler les obligations légales et conventionnelles en la matière, une circulaire destinée à l'ensemble des entreprises de Suisse romande a été élaborée, à l'image de celle diffusée en 2023 concernant le 13^e salaire.

La Commission a également décidé de notifier ses décisions aux organes de contrôle, afin de les sensibiliser à l'analyse des rapports, à la manière dont la Commission traite les infractions et à la prise de position des entreprises.

Enfin, la question de l'accès des membres à l'Annexe 3 de la décision a été abordée. Une nouvelle version anonyme de cette annexe sera mise à disposition, permettant un suivi adéquat tout en garantissant la confidentialité.

L'année s'est conclue par un échange très productif avec les organes de contrôle, témoignant d'une collaboration constructive et d'un esprit de coopération renforcé.

En 2025, la CPRR était composée comme suit :

Nom	Prénom	Organisation	Fonction
Cambria	Serena	swissstaffing	Présidente Représentante des employeurs
Brito	Andrea	Secrétariat CPRR	Secrétaire
Zufferey	Francine	Unia Valais	Représentante des travailleurs
Landry	Abdeslam	Unia Vaud	Représentant des travailleurs (jusqu'en janvier 2025)
Pose	Kedy	Unia Jura	Représentante des travailleurs (dès février 2025 et jusqu'en décembre 2025)
Vassalli	Nicole	Unia Vaud	Représentante des travailleurs (à partir de décembre 2025)
Sendra	Richard	Syna Lausanne	Représentant des travailleurs
Szalai	Zoltan	Employés Suisse	Représentant des employeurs
Lena	Rebecca	Unia Jura	Représentante des travailleurs (Membre suppléant permanent)
Wirthner	Louis	Employés Suisse	Représentant des travailleurs (Membre suppléant permanent)
Lang	Gautier	swissstaffing	Représentant des employeurs
Hopwood	Miles	swissstaffing	Représentant des employeurs
Gattoni	Fabian	swissstaffing	Représentant des employeurs

Activité en 2025

Décisions de contrôle prises	61
Rapports de contrôle reçus	72
Décisions notifiées	52
Peines conventionnelles prononcées	17
Recours déposés	2
Procédures clôturées	75

Commission professionnelle paritaire régionale de la Suisse italienne de la Location des services (CPRI)

Au cours de l'année 2025, la CPRI s'est réunie à quatre reprises. Lors de ces séances, les cas courants ont été traités et les situations les plus complexes ont été examinées, comme de coutume.

Au cours de l'année, deux changements sont intervenus parmi les représentants syndicaux : Marco Rocca a remplacé Paolo Coppi, tandis que Vincenzo Cicero a succédé à Gabriele Milani.

De manière générale, il est désormais constant de constater que les entreprises respectent dans une large mesure les dispositions prévues par la CCT Location de services. La majorité des infractions constatées concerne toutefois les secteurs liés à la construction.

Fin 2025, la CPRI était composée comme suit :

Nom	Prénom	Organisation	Fonction
Guggiari	Sharon	swissstaffing	Présidente, Représentante des employeurs
Cadenazzi	Dario	Secrétariat CPRI	Secrétaire
Rocca	Marco	OCST	Représentant des travailleurs
Cicero	Vincenzo	Unia Tessin & Moesa	Représentant des travailleurs
Cima	Igor	Unia Tessin und Moesa	Représentant des travailleurs
Peduzzi	Stefano	SIC Tessin	Représentant des travailleurs (Membre suppléant permanent)
Restuccia Martignano	Sibilla	swissstaffing	Représentante des employeurs
Marzano	Fabrizia	swissstaffing	Représentante des employeurs
Colombara	Filippo	swissstaffing	Représentant des employeurs (Membre suppléant permanent)

Activité en 2025

Décisions de contrôle prises	10
Rapports de contrôle reçus	20
Décisions notifiées	9
Peines conventionnelles prononcées	9
Recours déposés	2
Procédures clôturées	18

Remarques générales

La plupart des contrôles se sont déroulés sans problème majeur. La collaboration avec les entreprises a été le plus souvent très bonne et empreinte d'un esprit coopératif.

Nous avons cependant constaté de manière plus fréquente que la tenue des dossiers et des données en vue d'un contrôle était lacunaire. Le contrôle du temps de travail s'est notamment révélé la plupart du temps très laborieux, celui-ci n'étant majoritairement saisi que de manière sommaire par voie électronique. Les rapports de temps de travail ont ainsi dû être examinés un par un, afin de pouvoir déterminer par exemple si des heures supplémentaires avaient été effectuées et rémunérées en conséquence.

Le respect des horaires de travail et le versement des suppléments pour heures supplémentaires constituaient ainsi également les manquements les plus fréquemment constatés. Les lacunes constatées en raison de ces manquements ont, dans la plupart des cas, été corrigées et, lorsque nécessaire, les rattrapages de paiement correspondants ont été effectués. Cela se reflète également dans le nombre élevé de clôtures de procédures.

Comportement non coopératif

Certaines entreprises se sont montrées peu coopératives. Elles ont refusé de remettre les données et documents nécessaires et n'étaient pas disposées à corriger des erreurs manifestes. Pour ces entreprises, la charge de contrôle était très élevée et les instruments de l'exécution de la CCT Location de services ont rapidement atteint leurs limites. Sur la base de ces expériences, l'octroi de prolongations de délai est désormais géré de manière de plus en plus restrictive.

Amélioration de la collaboration et de la coordination

La collaboration avec les autorités cantonales d'exécution a pu être encore améliorée. Il en va de même pour la coordination de l'activité d'exécution avec les organes d'exécution d'autres branches.

Mise en application

Les cas dans lesquels les CPR rencontrent des difficultés lors de la mise en application des décisions rendues continuent d'augmenter. De nombreuses entreprises éprouvent des difficultés à justifier, au moyen de justificatifs bancaires, les rattrapages de paiement effectués, ou à procéder à l'annonce rétroactive à la LPP.

Les CPR ont par ailleurs été confrontées de manière plus fréquente au non-paiement des peines conventionnelles prononcées, même après deux rappels, de sorte que des procédures d'exécution correspondantes ont dû être engagées. Il s'agit néanmoins toujours de cas isolés, qui s'avèrent particulièrement lourds à traiter.

Rapport d'activité formation continue

En 2025, temptraining est resté sur sa lancée de croissance. Au total, 26'152 demandes de formation continue ont été reçues (graphique 1). Ce chiffre, déjà élevé l'année précédente, a ainsi encore été dépassé. Tout au long de l'année, le nombre de demandes déposées s'est maintenu à un niveau constamment élevé, avec les fluctuations saisonnières habituelles durant les mois d'été.

Le montant total approuvé s'est élevé à CHF 10'620'083 (graphique 2), en hausse par rapport à l'année précédente. La réglementation en vigueur depuis fin 2023, selon laquelle les demandes peuvent également être déposées après l'achèvement d'une formation continue, continue d'influencer l'évolution des chiffres. Une part plus importante des demandes est aujourd'hui traitée directement en lien avec le versement. De ce fait, les valeurs ne sont que partiellement comparables avec celles des années précédentes.

Les versements ont de nouveau nettement augmenté en 2025. Au total, 23'433 demandes ont donné lieu à un versement, ce qui correspond à un montant d'environ CHF 19,3 millions. Le résultat de l'année précédente a ainsi été clairement dépassé. Les moyens budgétés de CHF 19 millions ont pu être utilisés comme prévu. La demande, qui reste soutenue, montre que l'offre est largement utilisée et qu'elle a fait ses preuves dans la pratique.

Malgré le nombre élevé de demandes reçues, le traitement est resté globalement stable. Les délais de traitement se sont situés, selon la charge, entre environ trois et quatre semaines. Lors des phases marquées par un afflux particulièrement important de demandes, des retards temporaires sont survenus, mais ceux-ci ont pu être résorbés au cours de l'année. Dans l'ensemble, un versement continu et fiable des contributions a été garanti.

La part des demandes rejetées est restée faible, à environ 2 pour cent, soit un niveau inchangé par rapport à l'année précédente. Cela indique que les conditions d'octroi sont bien connues et que les demandes sont majoritairement déposées de manière correcte.

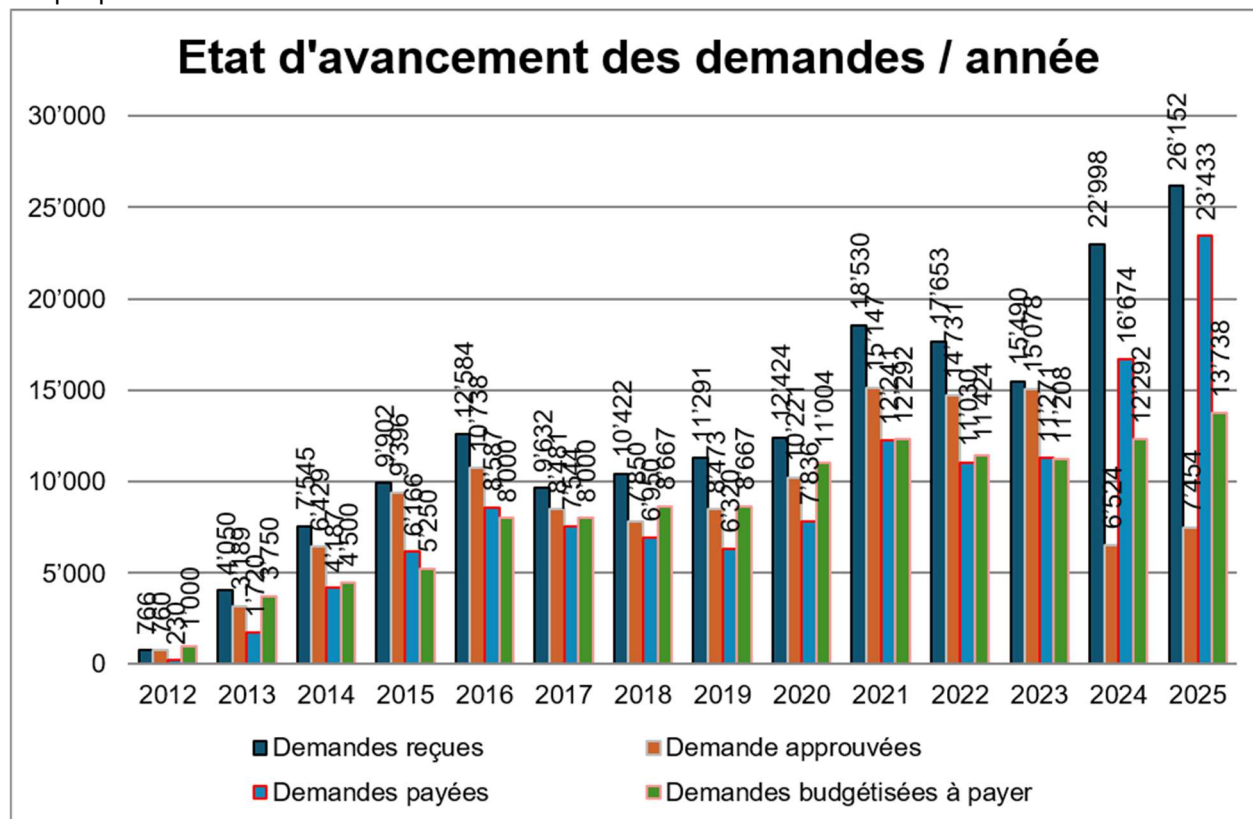
En 2025, l'accent a également été mis sur l'information et le soutien aux utilisatrices et utilisateurs. Grâce à une nouvelle phase de campagne à l'automne, la notoriété de temptraining a été encore renforcée et des travailleuses et travailleurs temporaires supplémentaires ont pu être atteints.

En parallèle, l'introduction d'un chatbot a été préparée. L'objectif est de répondre plus rapidement aux questions fréquentes et de mieux accompagner les utilisatrices et utilisateurs lors du dépôt des demandes. La mise en œuvre technique a été achevée au cours de l'année, la phase de test s'étant poursuivie jusqu'à la fin de l'année. L'introduction est prévue pour début 2026 et doit contribuer à décharger les canaux de support et à faciliter l'accès à l'information.

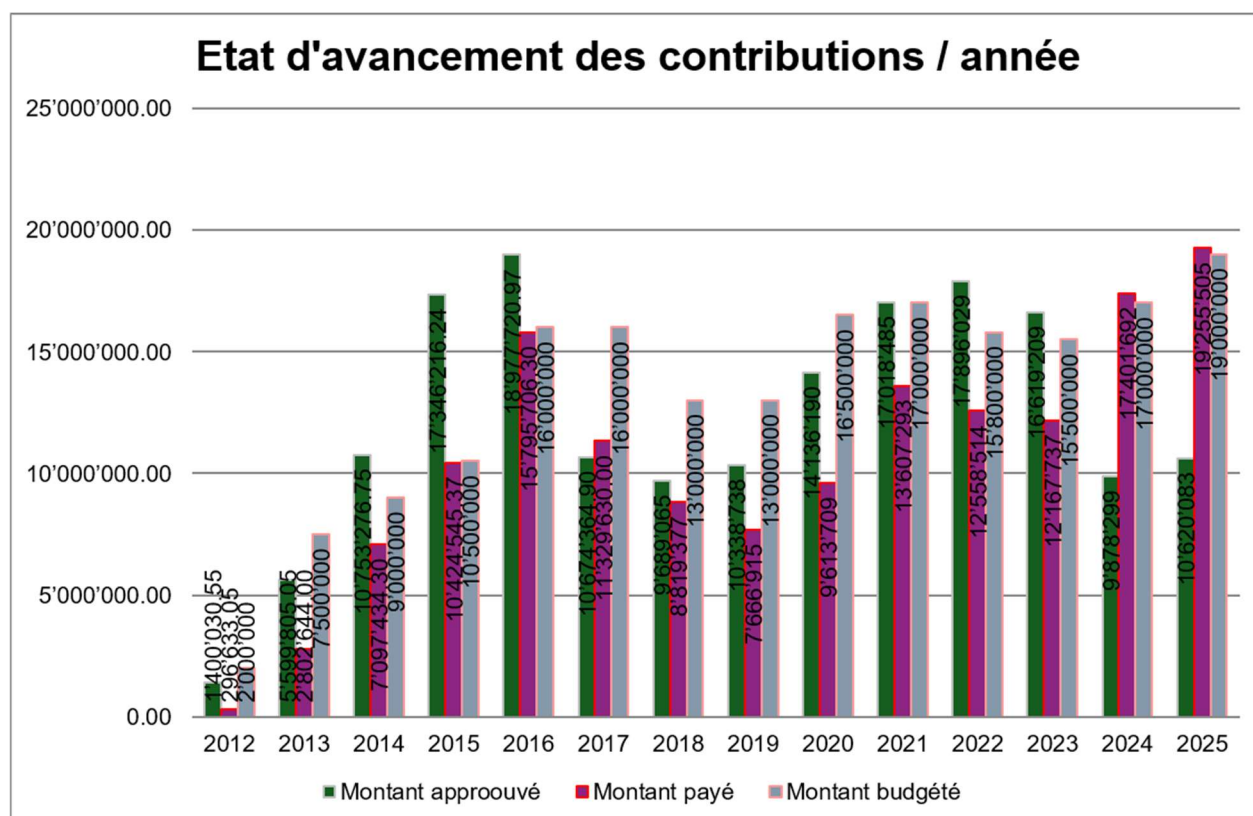
Dans l'ensemble, l'année 2025 montre que temptraining fonctionne de manière fiable même face à une demande croissante, qu'il utilise les moyens de manière ciblée et qu'il œuvre continuellement à simplifier davantage l'accès à la formation continue.

Graphiques

Graphique 1



Graphique 2



Rapport d'activité tempcure

900 contrats (année précédente : 859) ont été traités via la solution de branche APG.

La masse salariale subventionnée s'est élevée à 5,179 milliards de francs (-1 pour cent). Sur la masse salariale déterminante pour la CCT Location de services, 82,6 pour cent (année précédente : 86,8 pour cent) étaient assurés par la solution de branche APG. Les subventions de primes versées ont diminué de 1 pour cent pour s'établir à 20,719 millions de francs.

Développement des années 2012 à 2024 :

Année	Masse salariale déterminante	Montant de la subvention	Taux de prime moyen
2012	CHF 2'285'149'217	CHF 9'140'597	2,88%
2013	CHF 2'638'541'478	CHF 10'554'166	2,79%
2014	CHF 2'781'302'992	CHF 11'125'212	2,68%
2015	CHF 2'852'321'411	CHF 11'409'286	2,60%
2016	CHF 3'097'656'738	CHF 12'390'627	2,31%
2017	CHF 3'509'916'442	CHF 14'039'666	2,37%
2018	CHF 4'034'596'678	CHF 16'138'387	2,28%
2019	CHF 4'144'475'019	CHF 16'577'900	2.46%
2020	CHF 3'886'277'142	CHF 15'545'109	2.51%
2021	CHF 4'568'609'154	CHF 18'274'437	2.85%
2022	CHF 5'115'465'966	CHF 20'461'864	2.88%
2023	CHF 5'251'944'498	CHF 21'007'778	3.02%
2024	CHF 5'179'181'314	CHF 20'719'125	3.05%

Le taux de prime moyen a augmenté pour atteindre 3,05 % (contre 3,02 % l'année précédente).

69,89 % de la masse salariale ont été assurés avec un délai d'attente de 2 jours, et 17,95 % avec un délai de 30 jours. Les autres délais d'attente (1, 3, 7, 14, 60 et 90 jours) se situent chacun en dessous de 5,0 %.

Les recettes de primes, en tenant compte de la contribution de subvention de 0,4 pour cent, se sont élevées à 138,038 millions de francs.

Les prestations totales versées par les assureurs se sont élevées à 108,746 millions de francs, et le taux de prestations, calculé sur la base des primes de risque encaissées de 121,962 millions de francs, s'est établi à 89 pour cent (année précédente : 95 pour cent).

Rapport de la commission de recours

La commission de recours de l'Association Fonds Paritaire d'application, de formation et social pour la Location de services statue sur les recours des personnes concernées contre :

- les décisions d'assujettissement,
- les décisions de constatation,
- les peines conventionnelles prononcées,
- les décisions de contrôle, notamment la mise à charge des frais de contrôle,
- les décisions relatives aux demandes de soutien pour des formations continues,
- les décisions relatives aux demandes de soutien pour des mesures de protection de la santé et de sécurité au travail de la CPSLS et des CPR (art. 39 al. 2 CCT Location de services)

La commission de recours se compose 2025 des personnes suivantes :

Nom	Prénom	Organisation	Fonction
Zemp	Leander	Syna – le syndicat Responsable du Centre de compétences Droit, Lucerne	Président Représentant des travailleurs
Widmer	Marc	swissstaffing	Vice-Président Représentante des employeurs
Dick	Regula	Unia Service juridique	Représentant des travailleurs (jusqu'en juin 2025)
Beyeler	Rahel	Unia Service juridique	Représentant des employeurs (à partir de juillet 2025)
Vonaesch	Martin	Adecco Ressources Humaines SA Head of Legal	Représentant des des employeurs
Balscheit	Philipp	Coople (suisse) SA	Représentant des employeurs (Membre suppléant permanent)
Heger	Pierre Serge	Employés Suisse	Représentante des travailleurs (membre suppléant permanent)

En 2025, la commission de recours a tenu cinq séances ordinaires. Elle a traité, dans ce cadre, les cas de recours suivants :

Instance précédente	Objet	Statut
CPSLS, représentée par tempcontrol	Soumission à la CCT Location de services	1 décision rendue
CPRA	Contrôle paritaire	11 décisions rendues
CPRR	Contrôle paritaire	6 décisions rendues
CPRI	Contrôle paritaire	4 décision rendues
CPSLS, représentée par temptraining	Formation continue	48 décisions rendues

2025	Recours déposés	CR - décisions	Recours admis (totalement)	Recours admis (partiellement)	Refus
CPRA	9	11	1	6	4
CPRR	3	6	0	2	4
CPRI	2	4	0	3	1
temptraining	38	48	33	0	15
CPSLS	0	1	0	0	1
Total	52	70	34	11	25

Rapport de la commission des finances

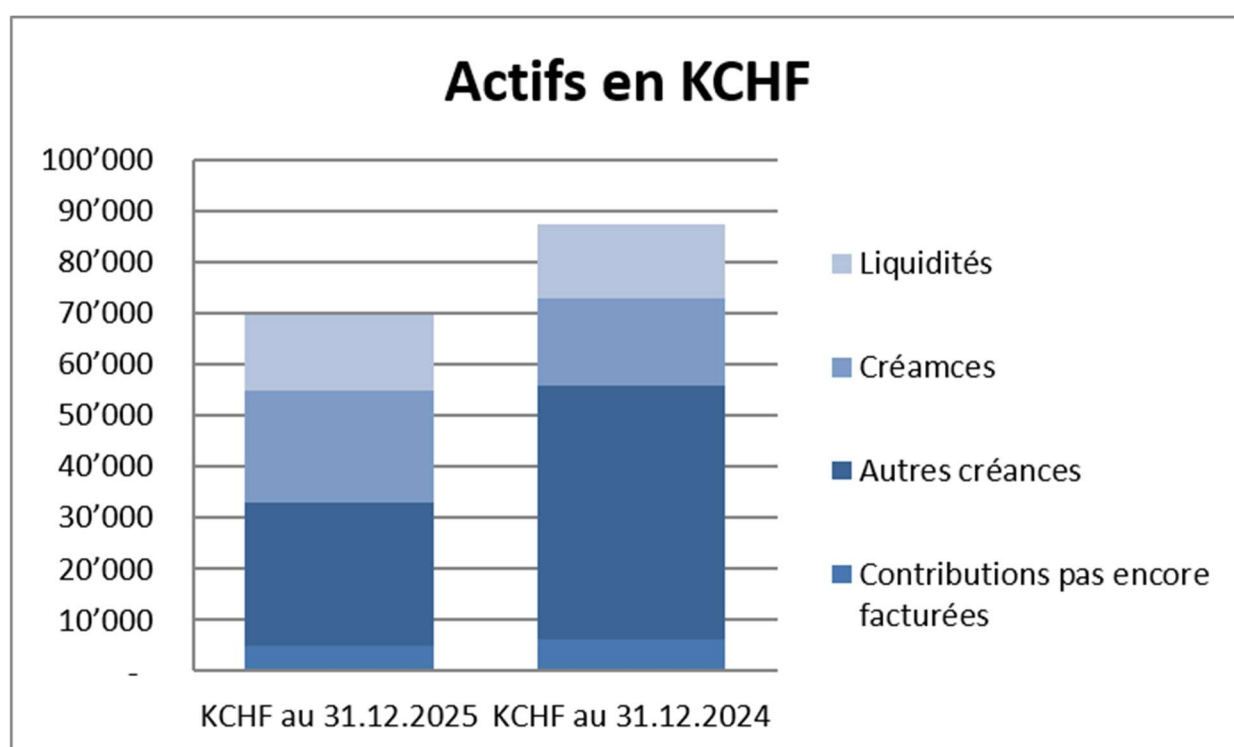
Finances

En 2025, les réserves ont été réduites de 18'526 KCHF, conformément aux prévisions. Cette diminution résulte principalement de recettes moins élevées provenant des cotisations paritaires, qui ont reculé de 3'687 KCHF, soit 7,2 %. Cela s'explique notamment par la baisse du taux de cotisation au 01.03.2024, passé de 1 % à 0,8 %. Des charges accrues au sein des secrétariats sont également venues s'y ajouter.

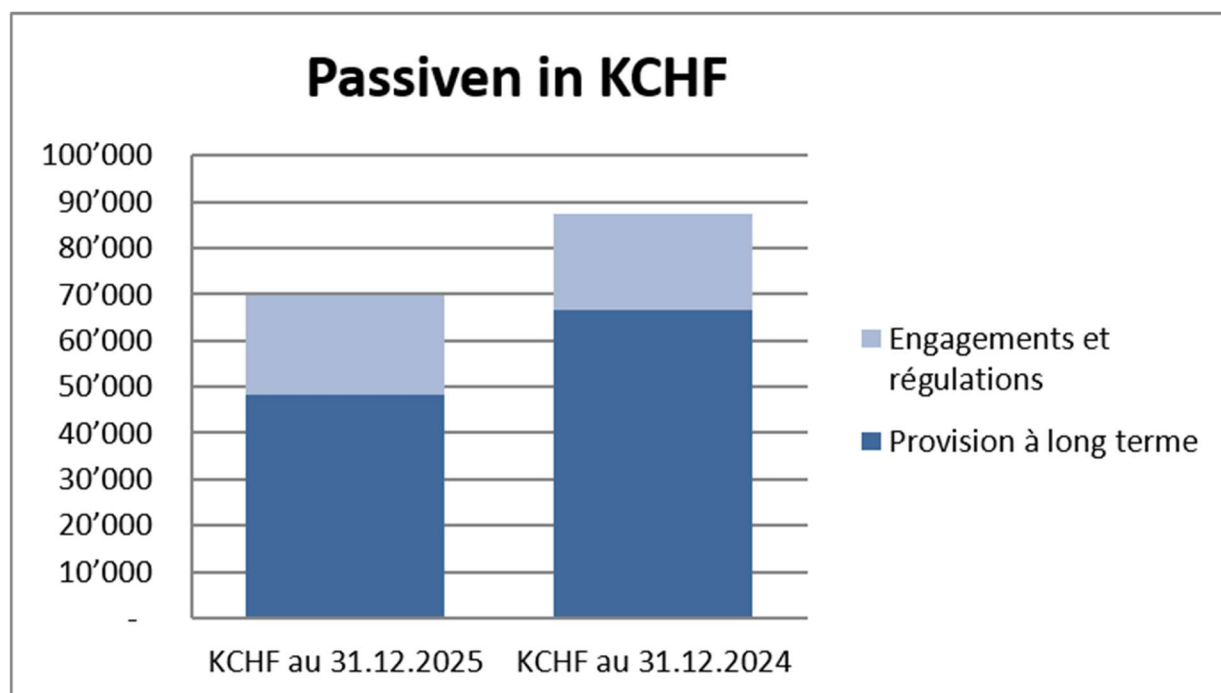
Rapport financier annuel

Bilan

En raison de la réduction des réserves, les placements ont diminué de KCHF 21'613 au 31.12.2025. Les liquidités ainsi que les créances ont augmenté, tandis que les cotisations non encore facturées ont reculé en raison de recettes moindres en 2025.



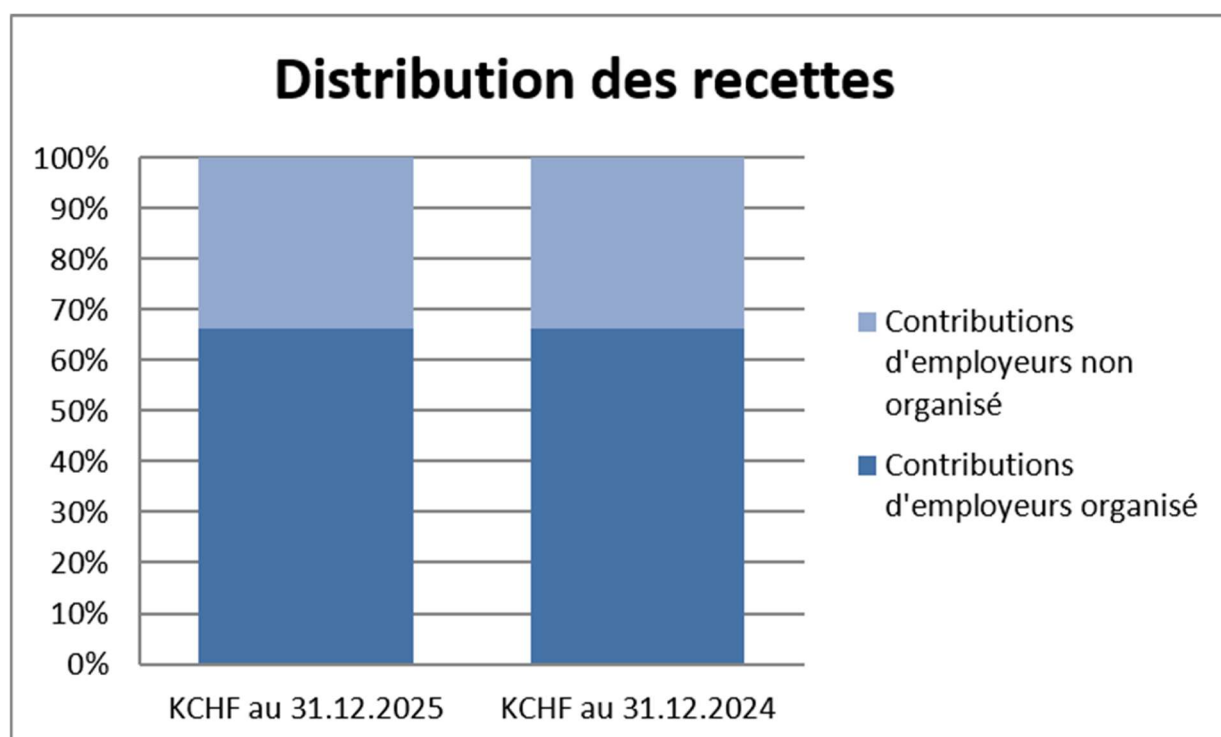
Les passifs comprennent les engagements ouverts ainsi que les régularisations relatives aux prestations en cours au titre de la convention collective de travail, de même que les provisions constituées pour les prestations dues aux travailleurs et employeurs assujettis.



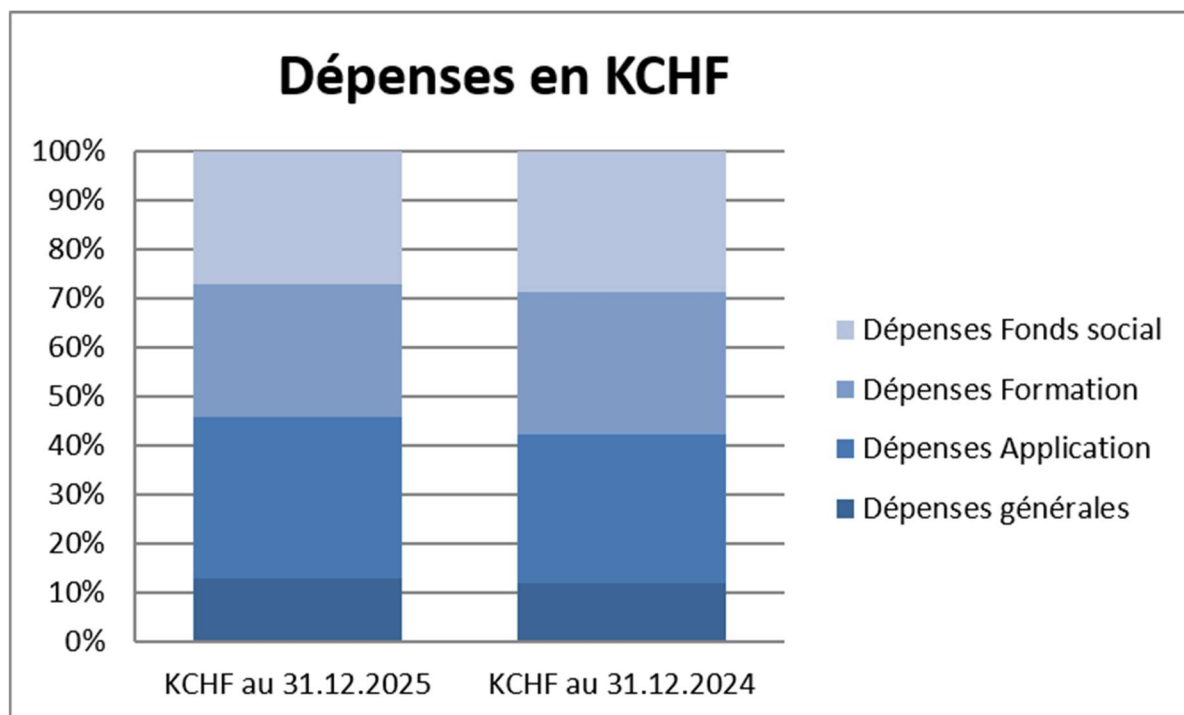
Malgré la réduction des provisions, l'Association Fonds Paritaire d'application, de formation et social pour la Location de services demeure en mesure de remplir intégralement ses obligations, y compris dans un contexte de recettes réduites.

Compte d'exploitation

En 2025, les cotisations paritaires ont diminué de 7,2 % par rapport à 2024, pour s'établir à un total de CHF 47,3 millions (2024 : CHF 51,0 millions). La part des employeurs organisés s'est élevée à 66,3 % (année précédente : 66,3 %).



Les dépenses de l'Association reflètent les obligations de prestations. Celles-ci s'élèvent, hors diminutions de produits et frais d'encaissement, à CHF 63,5 millions.



Perspectives

En raison de la baisse des recettes provenant des cotisations paritaires, les provisions devraient à nouveau diminuer en 2026.

Rapport Financier Annuel

BILANZ PER 31. DECEMBRE	Annexe	2025	2024
		CHF	CHF
ACTIFS			
Liquidités		14'888'907.44	14'331'866.23
Créances résultant de livraisons et prestations (CCT)	3.1	21'444'370.35	16'656'124.84
Autres créances à court terme	3.2	325'535.71	360'718.52
Contributions non encore facturées	3.3	4'963'379.35	6'212'605.94
Régularisations	3.4	124'991.00	153'497.00
ACTIF CIRCULANT		41'747'183.85	37'714'812.53
Actifs financiers	3.2	28'053'420.00	49'666'450.00
ACTIF IMMOBILISE	3.5	28'053'420.00	49'666'450.00
TOTAL DU BILAN		69'800'603.85	87'381'262.53
PASSIFS			
Dettes résultant de livraisons et prestations (CCT)	3.6	8'077'127.67	8'850'744.03
Autres dettes é court terme	3.7	251'825.10	328'753.25
Régularisations	3.8	13'300'545.45	11'504'275.48
Provisions à court terme		-	-
Total des capitaux étrangers à court terme		21'629'498.22	20'683'772.76
Provisions à long terme	3.9	48'171'105.63	66'697'489.77
Total des capitaux étrangers à long term		48'171'105.63	66'697'489.77
CAPITAUX ETRANGERS		69'800'603.85	87'381'262.53
Résultat de l'exercice		-	-
Capital de l'organisation		-	-
TOTAL DU BILAN		69'800'603.85	87'381'262.53

COMPTE D'EXPLOITATION**2025****2024**

	Annexe	CHF	CHF
Contributions aux frais d'application de travailleurs	3.10	23'651'047.41	27'324'459.37
Contributions aux frais d'application des employeurs organisés		15'677'461.85	15'949'777.18
Contributions aux frais d'application des employeurs non organisés		7'973'585.56	7'714'112.01
Contributions aux frais de contrôle des employeurs organisés		51'025.85	1'356.30
Produits des coûts de contrôle versées par les employeurs organisés		20'580.90	26'622.00
Produits des peines conventionnelles versées par les employeurs organisés		379'061.15	446'864.20
Produits des peines conventionnelles versées par les employeurs non organisés		110'056.20	138'701.75
Autres charges/produits d'exploitation	3.12	48'515.57	25'207.22
Diminution des produits	3.11	-695'339.78	-788'840.07
TOTAL PRODUITS		47'215'994.70	50'838'259.96
Frais d'encaissement		-657'995.55	-712'053.63
Jetons de présence commissions		-227'316.69	-207'178.13
Remboursements des cotisations des membres aux employeurs	3.13	-	1'493.34
Remboursements des cotisations des membres aux travailleurs	3.13	-2'029'776.73	-1'972'529.65
Subventions aux associations d'employeurs		-1'297'200.00	-1'297'200.00
Subventions aux associations de travailleurs		-1'293'569.85	-1'293'569.85
Commission de recours - Frais de mandats		-638'871.00	-679'408.50
CPSLS - Frais de mandats		-48'645.00	-48'645.00
Indemnités de perte à d'autres commissions paritaires	3.14	-	-
Autres charges de la CPSLS	3.15	-417'748.85	-453'137.29
TOTAL CHARGES DE GESTION		-6'611'123.67	-6'662'228.71
Contrôles relatifs au respect de la CCT	3.16	-2'685'387.55	-2'937'089.11
Contributions à d'autres commissions paritaires		-5'752'854.17	-5'464'820.42
Commissions paritaires régionales - rais de mandats		-3'107'875.00	-2'912'133.00
Commissions paritaires régionales - Jetons de présence		-239'688.49	-179'219.17
Commissions paritaires régionales - Autres coûts		-20'730.13	-40'533.81
Variation de la provision Application		-1'203'118.88	-1'615'358.15
Application - Frais de mandats		-3'127'874.00	-2'863'075.50
Autres charges de l'application	3.17	-701'375.85	-738'674.00
TOTAL CHARGES D'APPLICATION		-16'838'904.07	-16'750'903.16
Contributions aux frais de formation	3.18	-18'400'898.39	-16'267'703.59
Variation de la provision Formation continue		13'433'207.84	8'627'292.96
Formation continue - Frais de mandats		-3'047'519.00	-2'774'926.65
Autres charges de formation continue	3.19	-1'941'477.46	-1'904'873.49
TOTAL CHARGES DE FORMATION CONTINUE		-9'956'687.01	-12'320'210.77
Contributions à l'assurance indemnité journalière maladie	3.20	-19'220'932.36	-19'899'162.16
Constitution de provisions pour les contributions d'assurance-maladie		5'476'330.54	4'122'877.34
Assurance indemnité journalière maladie - Frais de mandats		-194'760.00	-194'400.00
Autres charges relatives aux contributions d'assurance-maladie		-	-
TOTAL CHARGES DU FONDS SOCIAL		-13'939'361.82	-15'970'684.82
RESULTAT D'EXPLOITATION		-130'081.87	-865'767.50
Produit financier	3.21	130'081.87	865'767.50
Résultat financier		130'081.87	865'767.50
RESULTAT DE L'EXERCICE		0.00	0.00

FLUX DE TRESORERIE	2025	2024
	CHF	CHF
Résultat de l'exercice	0.00	0.00
Amortissements des actifs immobilisés	-	-
Augmentation / (diminution) des provisions	-18'526'384.14	-12'554'817.44
Augmentation / (diminution) des créances résultant de livraisons et prestations	-4'788'245.51	6'427'399.93
Augmentation / (diminution) des contributions non encore facturées	1'249'226.59	793'470.62
Augmentation / (diminution) des autres créances et régularisations	63'688.81	-174'208.91
Augmentation / (diminution) des dettes résultant de livraisons et prestations	-773'616.36	-6'704'168.87
Augmentation / (diminution) autres dettes à court terme et régularisations	1'719'341.82	-8'872'331.22
Flux financiers d'exploitation	-21'055'988.79	-21'084'655.89
Flux de trésorerie provenant des activités d'investissement	-	-
Flux de trésorerie provenant des activités de financement	21'613'030.00	12'208'250.00
Augmentation des actifs financiers à court terme	21'613'030.00	12'208'250.00
VARIATION NETTE DES LIQUIDITES	557'041.21	-8'876'405.89
Justifications:		
Liquidités au 1er janvier	14'331'866.23	23'208'272.12
Liquidités au 31 décembre	14'888'907.44	14'331'866.23
Variation des liquidités	557'041.21	-8'876'405.89

TABLEAU RELATIF À LA VARIATION DU CAPITAL	2025	2024
	CHF	CHF
Capital libéré	-	-
Résultat de l'exercice	-	-
Capital de l'organisation à la fin de l'exercice	-	-

1. Fondements et organisation

L'association Fonds paritaire d'application, de formation et social pour le secteur de la location de services est une association au sens du Code civil suisse (CC).

Le but est l'application de la CCT Location de services, de la formation professionnelle initiale et continue ainsi que la promotion de la sécurité au travail et de la protection de la santé et, au moyen du Fonds social, l'amélioration du versement du salaire en cas de maladie.

La présentation des comptes est conforme aux statuts qui prévoient la norme Swiss GAAP RPC 21, les prescriptions du Code des obligations (CO) ainsi que les recommandations techniques relatives à la présentation des comptes, Swiss GAAP RPC, en particulier la recommandation 21; les comptes reflètent ainsi fidèlement l'état du patrimoine, la situation financière et les résultats de l'association.

2 Principes en matière d'établissement et d'évaluation du bilan

2.1 Liquidités

Les disponibilités recouvrent les avoirs sur compte chèque postal et les avoirs en banque.

2.2 Créances résultant de livraisons et de prestations

Les créances sont portées au bilan à leur valeur nominale. Les débiteurs présentant un risque d'insolvabilité font l'objet d'une auto-réévaluation; un correctif forfaitaire est calculé sur le solde restant. Le correctif se fonde sur les valeurs empiriques suivantes: des échéances < à 6 mois feront l'objet d'un correctif à hauteur de 2%, entre 6-12 mois de 33,3%, plus de 12 mois de 90% et les créances au titre de la refacturation des coûts de contrôle et amendes < 12 mois de 50%.

2.3 Autres créances et actifs financiers

Les autres créances sont inscrites à leur valeur nominale. Les actifs financiers sont évalués à leur valeur actuelle à la date de clôture du bilan (cours ou valeur de marché ; prêts et avoirs à leur valeur nominale). Moins les corrections de valeur pour risques identifiables.

2.4 Contributions non encore facturées

Les décomptes finaux pour les cotisations salariales versées aux employeurs jusqu'à fin février de l'année suivant la date de clôture sont inscrits au bilan à leur valeur nominale, déduction faite d'une correction de valeur forfaitaire de 2%. Pour les décomptes finaux encore en cours au 28.02.2026 ou au 28.2.2025, on part du principe que les avoirs et les créances sont de mêmes montants et ne sont pas importants. C'est pourquoi on renonce à les inscrire au bilan.

2.5 Actifs immobilisés

Au 31.12.2025 et au 31.12.2024, l'association ne possède pas d'immobilisations corporelles devant être inscrites au bilan.

Étant donné que la convention collective de travail est toujours conclue pour une courte période, l'utilisation à long terme des frais de développement ne peut, par conséquent, être garantie. Les frais de développement courants ne pouvant pas être comptabilisés, ils sont donc directement imputés au résultat courant.

2.6 Contributions de formation continue approuvées mais pas encore payées

Les contributions à la formation continue accordées mais pas encore payées, qui ne sont pas encore prescrites, sont provisionnées en tant que régularisation passive. Les demandes dont la fin du cours intervient jusqu'à 12 mois avant la date de clôture sont provisionnées à 100%, celles dont la fin du cours intervient entre 12 mois et 24 mois avant la date de clôture à 50% et celles dont la fin du cours intervient plus de 24 mois à 30% du montant accordé.

2.7 Dépréciations d'actifs

Pour tous les actifs, il est vérifié à chaque jour déterminant pour le bilan s'il existe des signes indiquant que la valeur comptable de l'actif dépasse la valeur atteignable (la plus élevée entre la valeur du marché et la valeur d'utilisation). S'il y a dépréciation d'actifs, la valeur comptable est réduite à la valeur atteignable, la dépréciation grevant le résultat de la période. Dans les années 2025 et 2024, à l'exception de ce qui est décrit sous 2.2, aucune d'éprédation d'actifs n'a été constatée ni comptabilisée.

2.8 Dettes et provisions

Les dettes sont inscrites à leur valeur nominale.

"L'association Fonds Paritaire d'application, de formation et social pour la Location de services est instituée par les parties contractantes de la CCT afin de remplir, en leur nom et pour leur compte, leurs obligations de droit des obligations indirectes vis-à-vis des travailleurs individuels au moyen des cotisations perçues. Les fonds non encore utilisés constituent une obligation légale pour l'association Fonds Paritaire d'application, de formation et social pour la Location de services. L'événement générateur d'obligations dans le passé est la conclusion et l'extension de la CCT, ainsi que le transfert à l'association des tâches définies de manière exhaustive dans la CCT. Comme il existe une obligation légale d'utiliser différence entre les fonds perçus et utilisés pour les objectifs d'utilisation correspondants est comptabilisée comme provision."

2.9 Impôts

Etant donné qu'il n'y a pas eu de bénéfice imposable et qu'aucun capital imposable n'est à disposition, aucune provision pour impôts n'a été constituée.

2.10 Opérations hors bilan

Aucune dette ne doit être portée au bilan.

3 NOTES COMPLEMENTAIRES DU RAPPORT FINANCIER ANNUEL

3.1 Créances résultant de livraisons et prestations (CCT)

en CHF	31.12.2025	31.12.2024
Créances résultant de livraisons et prestations	25'655'077.78	21'301'312.35
Correctifs de valeurs individuelles	-2'960'290.84	-2'975'951.68
Correctifs de valeurs forfaitaires	-1'250'416.59	-1'669'235.80
Total	21'444'370.35	16'656'124.87

Au 31.12.2025, il n'existait aucune créance envers des personnes proches.

Au 31.12.2024, il n'existait aucune créance envers des personnes proches.

3.2 Autres créances à court terme

en CHF	31.12.2025	31.12.2024
Créances d'impôts anticipés	320'227.41	360'718.52
Créances aux assurances sociales	5'308.30	-
placement financier à court terme	-	-
Total	325'535.71	360'718.52

Actifs financiers	28'053'420.00	49'666'450.00
--------------------------	----------------------	----------------------

Les placements comprennent en partie des placements qui arrivent à échéance au cours de l'année suivante, mais étant donné que les placements remboursés sont réinvestis dans la mesure du possible, tous les placements financiers sont inscrits en tant que placements à long terme.

3.3 Contributions non encore facturées

en CHF	31.12.2025	31.12.2024
Contributions non encore facturées d'employeurs organisés	3'543'249.98	5'062'953.22
Contributions non encore facturées d'employeurs non organisés	1'420'129.37	1'149'652.72
Contributions non encore facturées d'autres prestations	-	-
Total	4'963'379.35	6'212'605.94

3.4 Régularisations de actifs

en CHF	31.12.2025	31.12.2024
Actifs divers	-	-
Intérêts courus sur actifs financiers	124'991.00	153'497.00
Total	124'991.00	153'497.00

Cf. les explications au point 3.9

3.5 Actif immobilisé

Au 31.12.2025 comme au 31.12.2024, l'association ne possède, selon le commentaire figurant sous le point 2.4, aucun actif immobilisé.

3.6 Dettes résultant de livraisons et prestations (CCT)

en CHF	31.12.2025	31.12.2024
Envers des tiers	1'833'790.94	3'250'432.33
Envers de personnes proches	6'243'336.73	5'600'311.70
Total	8'077'127.67	8'850'744.03

3.7 Autres dettes à court terme

en CHF	31.12.2025	31.12.2024
Paielements anticipés d'employeurs	251'825.10	322'048.00
Dettes envers les assurances sociales	-	6'705.25
Total	251'825.10	328'753.25

3.8 Régularisations de passifs

en CHF	31.12.2025	31.12.2024
Contributions à des commission paritaires	843'441.68	1'509'404.77
Contributions de formation continues accordées mais pas encore payées	1'065'048.95	2'445'173.09
Remboursements de primes d'assurane d'indemnité journalière maladie	-1'447'736.69	-815'073.19
Avoirs pour décomptes finaux non encore établis envers de employeurs	8'597'680.02	4'089'547.40
Envers des personnes proches	2'673'460.00	2'723'460.00
Frais d'encaissement	221'997.18	256'431.88
Provision pour indemnisation période sans DFO	1'470.36	1'470.36
Provisions pour contrôles des entreprises en cours	533'500.00	544'500.00
Autres régularisations de passifs transitoires	811'683.95	749'361.17
Total	13'300'545.45	11'504'275.48

Les régularisations de passifs transitoires "Avoirs envers des personnes proches" recouvrent notamment les remboursements pour contributions de membres, les indemnités forfaitaires aux partenaires sociaux, selon le commentaire sous 3.13

3.9 Provisions à court et à long terme

en CHF	Total	Application	Formation continue	Fonds social
Provisions au 31.12.23	79'252'307.21	7'908'846.99	51'113'337.74	20'230'122.48
Constitution en 2024	-	-	-	-
Utilisation en 2024	-1'420'005.29	-	-	-1'420'005.29
Constituion en 2024	-11'134'812.15	1'615'358.15	-8'627'292.96	-4'122'877.34
Provisions au 31.12.24	66'697'489.77	9'524'205.14	42'486'044.78	14'687'239.85
Dépôt en 2025	-	-	-	-
Utilisation en 2025	-819'964.64	-	-	-819'964.64
Constitution en 2025	-17'706'419.50	1'203'118.88	-13'433'207.84	-5'476'330.54
Provisions au 31.12.25	48'171'105.63	10'727'324.02	29'052'836.94	8'390'944.67

Etant donné que l'association est tenue d'utiliser toutes les contributions perçues à bon escient, la totalité de la différence entre les fonds perçus et utilisés a été mise en réserve pour les utilisations correspondantes.

Cf. les explications au point 2.8

3.10 Contributions aux frais d'application des travailleurs

Le nombre total de salariés soumis à la CCT au cours de l'exercice sous revue et de l'exercice précédent, ainsi que les masses salariales correspondantes, ne peuvent être déterminés avec précision. D'après les chiffres disponibles, les parties contractantes tablent sur un taux de syndicalisation de 4,9 % (conformément à la demande d'extension d'octobre 2025).

3.11 Réductions des recettes

en CHF	31.12.2025	31.12.2024
Pertes sur débiteurs	-1'129'819.83	-616'735.79
Variation des provisions pour ducroire	434'480.05	-172'104.28
Total	-695'339.78	-788'840.07

3.12 Autres produits d'exploitation

2023 en CHF	au total	Employeurs org.	Employeurs non org.
Cotisations des membres	700.00		
Frais de rappel	1'907.40	-692.60	2'600.00
Intérêts de retard	45'319.88	-	45'319.88
Autres produits	84.95	-	-
Total	48'012.23	-692.60	47'919.88

2024 en CHF	au total	Employeurs org.	Employeurs non org.
Cotisations des membres	700.00		
Frais de rappel	-		
Intérêts de retard	24'507.22	-	24'507.22
Autres produits	-	-	-
Total	25'207.22	-	24'507.22

2025 en CHF	au total	Employeurs org.	Employeurs non org.
Cotisations des membres	700.00		
Frais de rappel	9'900.00		
Intérêts de retard	37'915.57	-	37'915.57
Autres produits	-	-	-
Total	48'515.57	-	37'915.57

3.13 Remboursements des cotisations des membres

Au titre des remboursements de cotisations, conformément à l'article 26 des statuts, en 2025, un montant de 2'079'777 CHF a été versé ou facturé aux membres des parties contractantes au titre du remboursement de 80 % des cotisations (employeurs organisés : 0 CHF / salariés organisés : 2'079'777 CHF) et les provisions ont été réduites de 50'000 CHF.

En 2024, 2'111'996 CHF ont été versés ou facturés à l'association (employeurs organisés : 89'467 CHF / salariés organisés : 2'022'530 CHF) et les provisions ont été réduites de 140'960 CHF.

Cf. également les commentaires sous le point 3.21

3.14 Indemnités de perte à d'autres commissions paritaires

En raison de l'absence de DFO en janvier/février 2021, les cotisations aux frais d'exécution pour les collaborateurs temporaires des secteurs relevant du DFO (30 % de l'ensemble des salariés) ont été transférées à d'autres commissions paritaires. En 2024, les versements ont été effectués à partir de la provision. En 2025, aucun versement n'a été effectué.

3.15 Autres dépenses de la CPSLS

en CHF	31.12.2025	31.12.2024
Frais des commissions	-28'532.25	-35'809.05
Frais administratifs CPSLS	-186'388.00	-223'934.09
Frais de comptabilité	-93'635.60	-93'534.45
Frais site internet	-32'159.75	-51'503.35
Frais du projet Equal Minimum Pay - banque de données	-77'033.25	-48'356.35
Total	-417'748.85	-453'137.29

3.16 Contrôles du respect de la CCT

En 2024, les provisions pour les contrôles des entreprises en cours ont été augmentées de 302'500 CHF. Elles s'élèvent désormais à 544'500 CHF.
En 2025 les provisions pour les contrôles des entreprises en cours ont été réduites de CHF 11'0000. Elles s'élèvent désormais à 533'500 CHF.

3.17 Autres charges Exécution

en CHF	31.12.2025	31.12.2024
Frais d'encaissement	-205'630.55	-142'550.05
Coûts de la base de données CCT tempdata	-338'282.80	-446'565.35
Coûts Reportingtool Inkasso	-97'290.00	-108'651.35
Traductions	-11'993.75	-14'371.20
Impressions	-10'307.35	-18'031.10
Autres coûts	-37'871.40	-8'504.95
Total	-701'375.85	-738'674.00

3.18 Contributions aux frais de formation

en CHF	31.12.2025	31.12.2024
Contributions aux frais de formations payées et retenues à la source	-19'793'022.53	-17'802'786.06
Remboursement de contributions versées au titre de la formation continue	12'000.00	13'500.00
dont contributions déjà accordées l'année précédente	2'445'173.09	3'966'755.56
Contributions à la formation continue promises mais encore ouvertes	-1'065'048.95	-2'445'173.09
Total	-18'400'898.39	-16'267'703.59

3.19 Autres dépenses Formation continue

en CHF	31.12.2025	31.12.2024
Coûts de la base de données et du logiciel	-815'145.46	-896'228.27
Coûts des travaux externalisés	-40'771.55	-333'557.30
Autres coûts	-1'085'560.45	-675'087.92
Total	-1'941'477.46	-1'904'873.49

3.20 Contributions à l'assurance indemnité journalière maladie

en CHF	31.12.2025	31.12.2024
Contributions à l'assurance indemnité journalière maladie pour 2023	-819'964.64	-1'420'005.29
Contributions à l'assurance indemnité journalière maladie pour 2024	-19'220'932.36	-19'899'162.16
Contributions à l'assurance indemnité journalière maladie pour 2025		
Paiements supplémentaires pour les années précédentes		
Reprise de provisions utilisées	819'964.64	1'420'005.29
Total	-19'220'932.36	-19'899'162.16

3.21 Résultat financier

en CHF	31.12.2025	31.12.2024
Produit des intérêts	367'538.44	621'432.03
Intérêts négatifs	-	-
Frais de placement	-56'515.85	-57'307.44
Pertes de cours	-205'194.62	-807.76
Gains de cours	24'253.90	302'450.67
Total	130'081.87	865'767.50

3.22 Garanties et actifs mis en gage

Aucune garantie n'a été accordée et aucun actif n'a été mis en gage.

3.23 Personnes et sociétés proches

Les avoirs et engagements envers des personnes proches figurant au bilan concernent les membres des associations de swissstaffing, Unia, Syna, SEC Suisse et Employés Suisse.

Les prestations de l'association dans les domaines Dépenses générales, Application et Formation continue sont fournies par ses membres Unia et swissstaffing conformément aux conventions de prestations signées.

Les coûts qui en résultent pour Unia et swissstaffing de CHF 9'970'784 (en 2024 CHF 9'278'189) sont indemnisés sur la base des coûts totaux effectifs.

En outre, l'assemblée générale de l'association a décidé de verser aux parties contractantes les indemnités et remboursements forfaitaires suivants pour les cotisations des membres (dans chaque cas, montants bruts, TVA comprise) :

	Clôture 2025	Clôture 2024
Swissstaffing	1'297'200.00	1'297'200.00
Unia	2'281'569.40	2'494'055.00
Unia	888'220.33	618'487.65
SEC Suisse	167'171.20	167'171.20
Employés Suisse	36'385.65	36'385.65

3.24. Nombre de travailleurs

Le nombre de postes à temps plein en moyenne annuelle est inférieur à 10 collaborateurs en 2024 et en 2025.

4. Événements postérieurs à la date de clôture du bilan

Il n'y a pas d'événements postérieurs à la date du bilan qui auraient encore dû être pris en compte dans les comptes annuels 2024 ou 2025.

5. Autres données selon Swiss GAAP FER 21

Dans le domaine de trempttraining, il y a eu un cas de fraude en 2016. Le montant du délit n'est pas encore connu au moment du bilan annuel. En 2018 à 2025, un montant de CHF 159'258 de la sommedélictuelle a été remboursé.

Comme il n'y a pas de collecte de fonds et que l'association a sous-traité les activités administratives sur la base des coûts complets effectifs, il n'y a pas de présentation séparée des charges pour la collecte de fonds, le personnel, les frais de déplacement et de représentation, les charges matérielles, les frais d'entretien et les amortissements, car ces postes de charges sont inclus dans les coûts complets effectifs facturés à l'association.

En ce qui concerne les membres des organes directeurs, les indemnités prévues par le règlement, à savoir l'indemnité annuelle, les jetons de présence et le remboursement des frais, sont payés.

En 2025, les charges se sont élevées à CHF 109'239. Et en 2024, à CHF 94'102.

Annexe

L'organigramme l'association Fonds paritaire d'application, de formation et social pour le secteur de la location de services (AFPL)

